Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 7 juillet 1997

établissant les listes provisoires d'établissements de pays tiers en provenance desquels les États membres autorisent les importations de viandes de lapin et de gibier d'élevage

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(97/467/CE)

(JO L 199 du 26.7.1997, p. 57)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision d'exécution 2014/160/UE de la Commission du 20 mars 2014	L 87	104	22.3.2014

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1997D0467:20130701:FR:PDF